



MAIRIE D'ESSERTINES EN CHATELNEUF

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023

Délibération n°2023-02-008

OBJET : **Vote du budget général 2023**

<p>Date de convocation : 14 février 2023</p> <p>En exercice : 15 membres Présent(s) : 13 Pouvoir(s) : 0 Absent(s) : 2</p> <p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21/02/2023</p> <p>Et son affichage</p> <p>Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)</p>	<p>Le 20 février 2023, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESSERTINES-EN-CHATELNEUF, sans public, sous la présidence de Michel JASLEIRE</p> <p>Les membres présents en séance : Michel JASLEIRE – Delphine IMBERT – Bernadette FOREST - Stéphane POYET – André TRUNEL - Charles DUTOIT – Sébastien REYNAUD - Christophe MEUNIER - Roger GRANDPIERRE - Carole MURE - Julien DERORY - Sébastien MORLEVAT – Stéphane MORLEVAT</p> <p>Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir : Le ou les membres absent(s) non excusé(s) : Le ou les membres excusés : Laurine SOLLE – Hélène BALLEREY</p> <p>Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame Bernadette FOREST</p>
---	--

Le conseil municipal, ayant pris connaissance du projet de budget primitif 2023 du budget général, lequel s'élève à :

- **590 321.54 € tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement dont :**

Dépenses de fonctionnement chapitres :

• 011 charges à caractère général	160 651,28 €
• 012 charges de personnel	258 300,00 €
• 014 atténuation de produits	35 500,00 €
• 65 autres charges de gestion courantes	44 500,00 €
• 66 charges financières	1 300,00 €
• 67 charges exceptionnelles	1 000,00 €
• 023 virement à la section d'investissement	80 490,00 €
• 042 opérations d'ordre	8 580,26 €

Recettes de fonctionnement chapitres

• 002 Excédent de fonctionnement reporté	188 641,28 €
• 013 atténuation de charges	500,00 €
• 70 produits de service	106 300,00 €
• 73 impôts et taxes	180 000,00 €
• 74 dotations et participations	89 300,00 €
• 75 autres produits de gestion courante	17 000,00 €
• 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 580,26 €

RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 042-214200891-20230220-DE_2023_02_008-DE

- 250 552.87 € tant en dépenses qu'en recettes d'investissement

Dépenses d'investissements

• 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2022	66 282,61 €
• Restes à réaliser	32 900,00 €
• 1641 Remboursement emprunts	28 000,00 €
• 165 Caution logements	1 000,00 €
• 2046 - Investissement Loire Forez agglomération	300,00 €
• Opérations équipement :	
- 12 - salle des fêtes	3 000,00 €
- 20 - voirie	4 200,00 €
- 21 - acquisitions diverses	4 540,00 €
- 23 - mairie - gîte	17 000,00 €
- 26 - Chapelle	28 000,00 €
- 32 - groupement forestier	700,00 €
- 99 - Cimetière	56 050,00 €
• 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 580,26 €

Recettes d'investissements

• 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	59 682,61 €
• 021 virement à la section d'investissement	80 490,00 €
• Report restes à réaliser	39 500,00 €
• 10222 - FCTVA	9 000,00 €
• 10226 - Taxe d'aménagement	5 000,00 €
• 165 - Dépôts et cautionnements reçus	1 000,00 €
• Opérations équipement :	
- 21 - acquisition	500,00 €
- 23 - mairie - gîte	19 400,00 €
- 26 - Chapelle	11 300,00 €
- 32 - groupement forestier	1 100,00 €
- 99 - cimetière	15 000,00 €
• 042 opérations d'ordre	8 580,26 €

Après délibération, et à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), le Conseil municipal :

- **ARRÊTE** et **VOTE**, le Budget primitif 2023 pour la Commune (au chapitre pour la section de fonctionnement et à l'opération pour la section d'investissement).

La secrétaire de séance
Bernadette FOREST



Essertines en Châtelneuf, le 21 février 2023
Le Maire
Michel JASLEIRE



RF Montbrison
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 042-214200891-20230220-DE_2023_02_008-DE